

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-287

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU CENTRE AQUATIQUE – CONVENTION DE SERVITUDE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SITE

La ville de Libourne après avoir pris connaissance du tracé du raccordement HTA du centre aquatique sur les parcelles cadastrées AC 231,238,242,304,331 et 336, propriétés de la ville de Libourne, reconnaît à ENEDIS le droit d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 230 mètres ainsi que ses accessoires, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations

En conséquence, il apparaît nécessaire de régulariser par le biais d'une servitude de passage en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et tous les documents correspondants ainsi qu'à percevoir la redevance forfaitaire prévue par la réglementation.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_287-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-288

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA GENDARMERIE DE LIBOURNE – CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU SITE ET POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION.

La ville de Libourne après avoir pris connaissance du plan délimitant l'emplacement réservé sur la parcelle cadastrée CH 368, propriété de la ville de Libourne, reconnaît à ENEDIS :

-le droit d'établir à demeure dans une bande de 3 m de larges, deux canalisations souterraines sur une longueur d'environ 162 mètres ainsi que ses accessoires, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations

En conséquence, il apparaît nécessaire de régulariser par le biais d'une servitude de passage en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages.

-le droit d'installer un poste de transformation de courant électrique, d'une superficie d'environ 25 m², et tous accessoires alimentant le réseau de distribution publique.

En conséquence, il apparaît nécessaire de régulariser par le biais d'une servitude de passage en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la

renovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence permettant le passage et la manutention du matériel.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_288-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer les conventions de servitude pour les travaux de raccordement du site ainsi que pour l'implantation d'un poste de transformation puis tous les documents correspondants
- percevoir les redevances forfaitaires prévues par la réglementation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

